

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 10 avril 2012

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

10

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

Conseillers présents : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /
HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMME M.L.

SCHARSCH J. / FALK E / KEITH H. / WOLFF B.

Conseiller absent : HEIM C (excusée)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2012 :

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2012.

Composition du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 :

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la composition du bureau de vote pour les deux tours de l'élection présidentielle :

8 h 00 – 10 h 30 : FALK Eric – WOLFF Bernard – KREMME Marie-Laure

10 h 30 – 13 h 00 : HINDENNACH Gérard – KEITH Hervé – FOURNIER Christiane

13 h 00 – 15 h 30 : RIFF Dominique – SCHARSCH Julien – HEIM Christine

15 h 30 – 18 h 00 : MULLER Dominique – DOSSMANN Michel – STORCK Marcel

Le premier nommé de chaque groupe est désigné comme chef de bureau.

Travaux de mise en sécurité à l'aire de jeux :

M. le Maire signale au Conseil Municipal que les installations de l'aire de jeux, malgré les entretiens réguliers effectués par l'ouvrier communal méritent pour certains des réparations, pour d'autres des remplacements, afin de se prémunir de tout accident lié à une défectuosité. Il présente un devis de la société SATD d'un montant de 2188,68 € TTC concernant des travaux de réparation ou de remplacement sur les installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux, charge cependant le Maire de solliciter un autre devis, éventuellement à un prix plus intéressant.

Vérification des buts des terrains de football :

Le Conseil Municipal décide de faire vérifier la conformité des buts des terrains de football par la Société CASAL SPORT, pour un montant de 185,58 € TTC.

Vérification des poteaux d'incendie :

Le corps des sapeurs pompiers n'assurant plus la révision annuelle des poteaux d'incendie, le Conseil Municipal décide de confier au SDEA le contrôle des poteaux d'incendie consistant en la vérification :

- de la présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement

- du bon fonctionnement des appareils par manipulation et purges
- des mesures de débit et de pression.

Dès la fin de la campagne de mesure, un tableau récapitulatif des contrôles effectués sera transmis à la commune.

Le coût de l'opération est estimé à 960 € HT.

Edification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » en Afrique du Nord:

M. le Maire donne lecture d'un courrier des représentants des Anciens Combattants d'Afrique du Nord du Bas-Rhin qui sollicitent une participation financière de la commune pour l'édification à Strasbourg d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc.

Le village ayant été endeuillé par la mort de M. Marcel HAMM tombé le 24 avril 1956 lors de la guerre d'Algérie, le Conseil Municipal décide d'allouer une participation financière de 200 € à l'Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « morts pour la France en Afrique du Nord ».

Avenant à la convention de la mise à disposition de l'espace communal à la Communauté de communes pour l'accueil de loisirs sans hébergement :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à disposition de l'espace communal à la Communauté de Communes de Saverne, pour l'accueil de loisirs sans hébergement, une convention régit le calcul des charges dues par la Communauté de Communes à la Commune pour l'utilisation des locaux. Afin de pouvoir ajouter à ces charges les frais de vérifications et de maintenances réglementaires, il y a lieu de signer un avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'espace communal avec la Communauté de Communes pour l'accueil de loisirs sans hébergement afin de pouvoir englober dans la participation aux frais le coût des vérifications et maintenances réglementaires.

Points d'apport volontaire réservés aux bio-déchets :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet expérimental de la Communauté de Communes d'installer des bacs dans les communes destinés à la collecte des bio-déchets des ménages ne disposant pas de composteur et leur proposer une alternative gratuite pour ce type de déchets. Ces bacs seraient vidés deux fois par semaine par un partenaire privé et valorisés sous forme de compost, le coût de fonctionnement pris en charge par la Communauté de Communes. Pour l'instant il s'agit de se prononcer sur une éventuelle participation à cette opération et de définir le nombre de bacs à installer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se dit intéressé par la mise en place de points d'apport volontaire réservés au bio-déchets et se prononce pour la fourniture de 3 bacs.

Préservation des vergers autour des villages :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes de Saverne d'engager des actions en vue de préserver les vergers autour des villages. En vue de constituer un groupe de travail il y a lieu de désigner une personne ressource du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne M. FALK Eric comme personne ressource en vue de participer à l'opération de préservation des vergers.

Modification du concours des villages fleuris :

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Saverne envisage de remplacer le concours habituel des villages fleuris par des actions destinées à promouvoir le développement durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge la commission d'environnement de mener une réflexion sur ce projet.

Création de sites Internet pour les Communes :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes propose aux Communes de leur apporter son aide pour la création d'un site internet. Bien que la Commune ait déjà créé son propre site, il serait judicieux de participer à cette opération pour d'éventuelles améliorations et profiter du fait que l'hébergement du site sera pris en charge par la Communauté de Communes. Des réunions de formation sont prévues et il y a lieu de désigner des candidats pour y assister.

M. le Maire, Christiane FOURNIER adjointe et Marcel STORCK secrétaire se portent volontaires pour assister à ces réunions.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit d'investissement de **527 775,35 €**

- un excédent de fonctionnement de **382 766,77 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) **382 766,77 €**

Approbation du compte de gestion 2011 :

Le Conseil Municipal, après avoir comparé les chiffres du compte administratif 2011 avec ceux du compte de gestion 2011 dressé par le Trésorier, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011.

Budget primitif 2012 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2012, présenté par le Maire et vote les dépenses et les recettes en équilibre :

- Section de fonctionnement : 293 997 €
- Section d'investissement : 826 767 €

Il comprend les opérations d'équipement suivantes :

Opérations	Dépenses en €	Recettes en €
Matériel	3 500	1 000
Remembrement et réserve foncière	6 800	
Carte communale	3 000	
Espace communal	60 500	86 300
Voirie	45 000	10 000
Aménagement centre bourg	132 000	235 700
Eclairage public	12 000	
Aménagement de la route de Saverne	992	
Aire de jeux	2 200	
TOTAL	265 992	333 000

Fixation des taux des contributions directes pour 2012 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition et vote, à l'unanimité, les taux suivants pour les contributions directes de 2012:

	Bases notifiées	Taux	Produit attendu	Variation du Produit
Taxe d'habitation	407 900	11,04 %	45 032	5,89 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	336 700	11,76 %	39 595	4,83 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	58 400	43 %	25 112	19,92 %
Total	80 3000		109 739	8,72 %

Utilisation de l'Espace communal pour les représentations théâtrales de l'Union Sportive :

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais liés à l'utilisation de l'Espace communal par l'Union Sportive pour les représentations théâtrales. M. le Maire demande le Conseil Municipal s'il souhaite accorder une remise sur ces frais afin de soutenir l'action théâtrale de l'union sportive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide de 480€ soldée sous forme de remise sur les factures de location de l'espace communal.

Financements des travaux :

Dans l'attente du versement du fond de compensation de la TVA et de l'intégralité des subventions accordées pour la rénovation de la salle polyvalente et des travaux de centralité, le conseil municipal décide de renouveler les lignes de trésorerie souscrites auprès des organismes bancaires et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces financements.

Compte rendu de commission :

Mme Christiane FOURNIER présente le compte rendu de la réunion de la commission Vie Associative du 12 mars 2012. Elle souligne l'importance du point concernant l'inauguration de la centralité rénovée liée à la Fête Nationale fixée au samedi 14 juillet et suggère de s'atteler à l'organisation de cette manifestation dans les meilleurs délais.

Lotissement IM WEINGARTEN

M. le Maire informe le conseil municipal que la voirie définitive de la rue du Lavoir sera réalisée durant la semaine 19 par la société Eurovia.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 16 avril 2012.

Le Maire